



Roquebrune-sur-Argens, le 01 DEC. 2025

**NOTE A L'ATTENTION DE**

L'ensemble du personnel communal, du CCAS et  
de la Résidence Autonomie du Jas de Callian

**Pôle Ressources et Proximité**  
**Direction des Ressources Humaines**  
Affaire suivie par : Nina DOUCHEMANE  
Tél. : 04.94.19.59.41  
Nos réf. : JC/BB/ND

**JOURNEE EXCEPTIONNELLE**

Je vous informe qu'en reconnaissance de votre travail et de votre engagement pour notre Commune, j'ai décidé de vous octroyer la journée du vendredi 2 janvier 2026.

En raison de son caractère exceptionnel et dérogatoire, cette journée ne pourra pas faire l'objet d'une récupération, à l'exception des agents soumis à des nécessités de service.

Je vous prie d'en prendre bonne note et d'en assurer une large diffusion auprès des agents placés sous votre responsabilité.

Cette note sera également mise en ligne sur l'Intranet de la Mairie.

Le Maire,  
Président du CCAS,  
**Jean CAYRON**

